

Ville de Pontivy

Commission aménagement urbain, travaux et voirie

Compte-rendu de la réunion du 30 octobre 2014

C31 -2014-005

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Alexandra LE NY, adjointe
Mme Emmanuelle LE BRIGAND, conseillère municipale
M. Yvon PÉRESSE, conseiller municipal
M. Eddy RENAULT, conseiller municipal
M. Loïc BURBAN, conseiller municipal

ÉTAIT ABSENTE EXCUSEE

Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, conseillère municipale

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

M. Daniel HOUDAYER, directeur des services techniques
M Robert BOTEREL, directeur adjoint des services techniques
M. Xavier LE GAL, responsable du service bâtiment

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Convention de mise à disposition de terrain pour ERDF, pour la construction d'un transformateur

DOCUMENTS ANNEXÉS

annexe n° 1 : Avenue de la Libération
annexe n° 2 : Compte-rendu de la réunion CERD
annexe n° 3 : Mérule
annexe n° 4 : Ministadium

§

SERVICE VOIRIE

I-Travaux en cours

A – Mise à disposition de terrain pour ERDF, pour la construction d'un transformateur (domaine de Lisa) :

Voir le projet de délibération

B – Avenue de la Libération :(annexe 1)

La réception des travaux des tranches 2 et 3 prévue le 6 octobre 2014, n'a pas pu être prononcée, des travaux prévus dans le cadre du marché n'étant pas totalement exécutés.

C – Transfert de routes départementales sur la voirie communale :

La réunion du 20 octobre 2014 au CERD (Centre d'Exploitation des Routes Départementales) de St Niel a eu pour objet de faire le point sur l'état d'avancement de la procédure de reclassement de voirie lié à la mise en service des sections Est et Ouest de la déviation de Pontivy (RD 764).

Vous trouverez le compte-rendu de cette réunion en annexe 2.

D – Marché entretien voirie programme 2014

- travaux réalisés sur chaussée en enrobés :
 - place Jean Bouin
 - rue Stanislas Le Compagnon
 - placette Saint Jory
 - rue du Pigeon Blanc (2ème tranche)
 - entrée du stade du Faubourg de Verdun
 - entrée du logement du Faubourg de Verdun
- travaux réalisés sur chaussée en tri-couches :
 - rue des anciens combattants d'Afrique du Nord
 - rue Robert Le Calvez
- travaux en cours :
 - busage et stabilisation des accotements rues Jean Moulin et De Lattre de Tassigny
- travaux planifiés les 11-12-13 novembre :
 - revêtement en enrobé des places Leperdit et du 19e régiment de Dragons
 - accès rue de Kermadeleine

E- programme prévisionnel entretien 2015

Travaux réfection chaussée

Boulevard E. Herriot	BBM	500 ml	86 000 €
Rue de Normandie	enrobés	200 ml	20 000 €
Rue de Kermadeleine	enrobés	800 ml	91 000 €
Rue de la Palombe	enrobés	370 ml	42 000 €
Impasse Hent-Trez	enrobés	40 ml	3 500 €
Rue Nizan	enrobés	100 ml	4 500 €
Rue Descartes	enrobés	90 ml	9 700 €
Total			256 700 €

Travaux busage fossé et revêtement accotement

Rue des Primevères		100 ml	45 000 €
Total			45 000 €

Travaux sécurité

Rues T Botrel / Brizeux	balisettes/peinture	15 000 €
Rue CM/RD764	création d'un merlon végétalisé	40 000 €
Rues R. Le Cunff / des Marguerites	chicane / vitesse	40 000 €
Rue du Général Quinivet	accessibilité	18 000 €
Total		113 000 €

TOTAL GENERAL	414 700 €
----------------------	------------------

- construction d'une ligne souterraine ERDF du poste source rue Jef Le Penven à la rue Charles le Tellier

GRDF doit réaliser des travaux sur la ville de Pontivy, afin de lever des contraintes électriques sur un départ de poste service. Pour ce faire, il doit réaliser un départ dédié pour l'usine Lactalis en créant un réseau souterrain HTA 3x240 Alu en empruntant les rues suivantes :

- départ poste service rues Jef le Penven, Marc Sangnier, avenue des Cités Unies, rue Albert de Mun jusqu'au giratoire J-F Kennedy, passage sous le Blavet puis ZI et rue Charles Le Tellier pour desservir l'usine Lactalis ;

La longueur du réseau est de 1 063 mètres et les travaux débuteront fin du 1er trimestre 2015, pour une durée de 2 mois.

SERVICE BATIMENT

Travaux et études en cours :

A - Ecole Jules Ferry :

- **Avancement travaux :**

École maternelle prête pour accueillir les enfants lundi 03 novembre : classes, wc extérieur, cours, office de réchauffage et réfectoire.

Quelques travaux à prévoir les mercredis après midi ou vacances scolaires : revêtement de sol définitif, façade de placard, menuiseries extérieures tir à l'arc, portail rue St Ivy, réseau d'eaux usées et enrobés de la cour de l'office.

Dans le bâtiment existant suite à la découverte de mэрule, les travaux ont été arrêtés momentanément et reprendront le 03 novembre : finition de l'ascenseur, réfection salle de motricité, bureau de la directrice, salle des enseignants, WC RDC et R+1, rénovation de 7 salles de classes et cage d'ascenseur.

- **Mэрule** : (annexe 3)

B - Palais des Congrès :

Travaux de chauffage : décalés à la fin de la saison de chauffe pour cause de présence des classes de Jules Ferry. Ils devraient démarrer vers le 15 avril jusqu'à mi octobre.

Travaux de rénovation intérieure : hall d'accueil, salle Pondi, Loges, mise en lumière des escaliers, accessibilité globale du bâtiment, réseau de communication téléphone et informatique. Consultation de maîtrise d'oeuvre terminée, validée par la CAO du 27 octobre dernier.

SERVICE ESPACES VERTS :

I-Travaux en cours :

A – Ministadium : (plan d'implantation en annexe 4)

Lors de la CAO du 17 octobre, la décision a été prise de négocier avec les 3 premières entreprises :

- lot 1 – Plateforme et accès PMR : négociation sur le prix
- lot 2 – Fourniture et pose du ministadium : négociation sur le prix et la garantie de la structure.

Les négociations sont en cours.

B – Faubourg de Verdun :

Le changement des lampes du stade du Faubourg de Verdun, sera effectué par l'entreprise Bouygues Energies et Services de Caudan, pour un montant de 42 000,00 € TTC



Avenue de la Libération

objectifs: développer les modes de déplacements doux et sécuriser

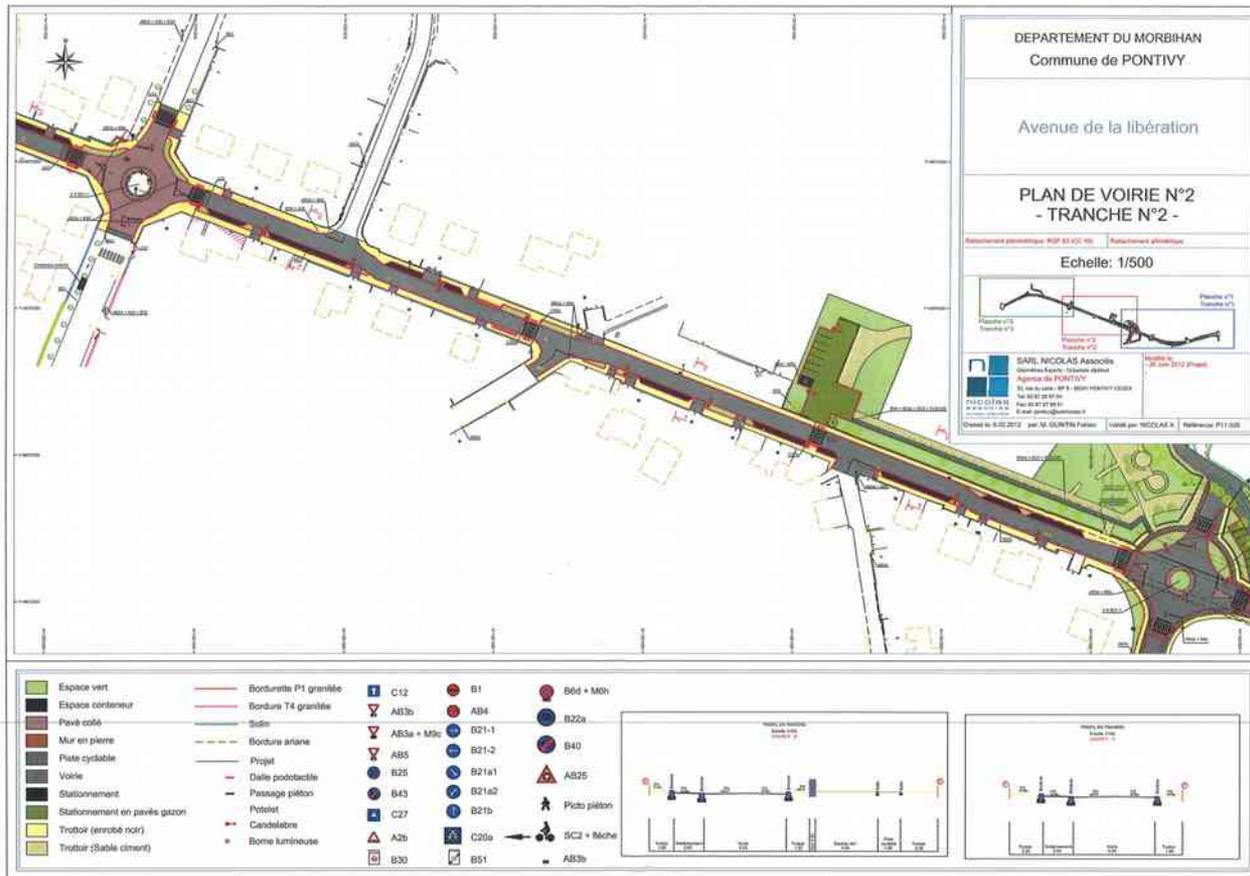
Un prévisionnel de 1 435 750 € TTC

Tranche 1

de Saint Niel à Kergrésil



Tranche 2 de Kergrésil au BD Lesage



Les quais de bus



Une hauteur de 18 cm pour répondre aux règles d'accessibilité

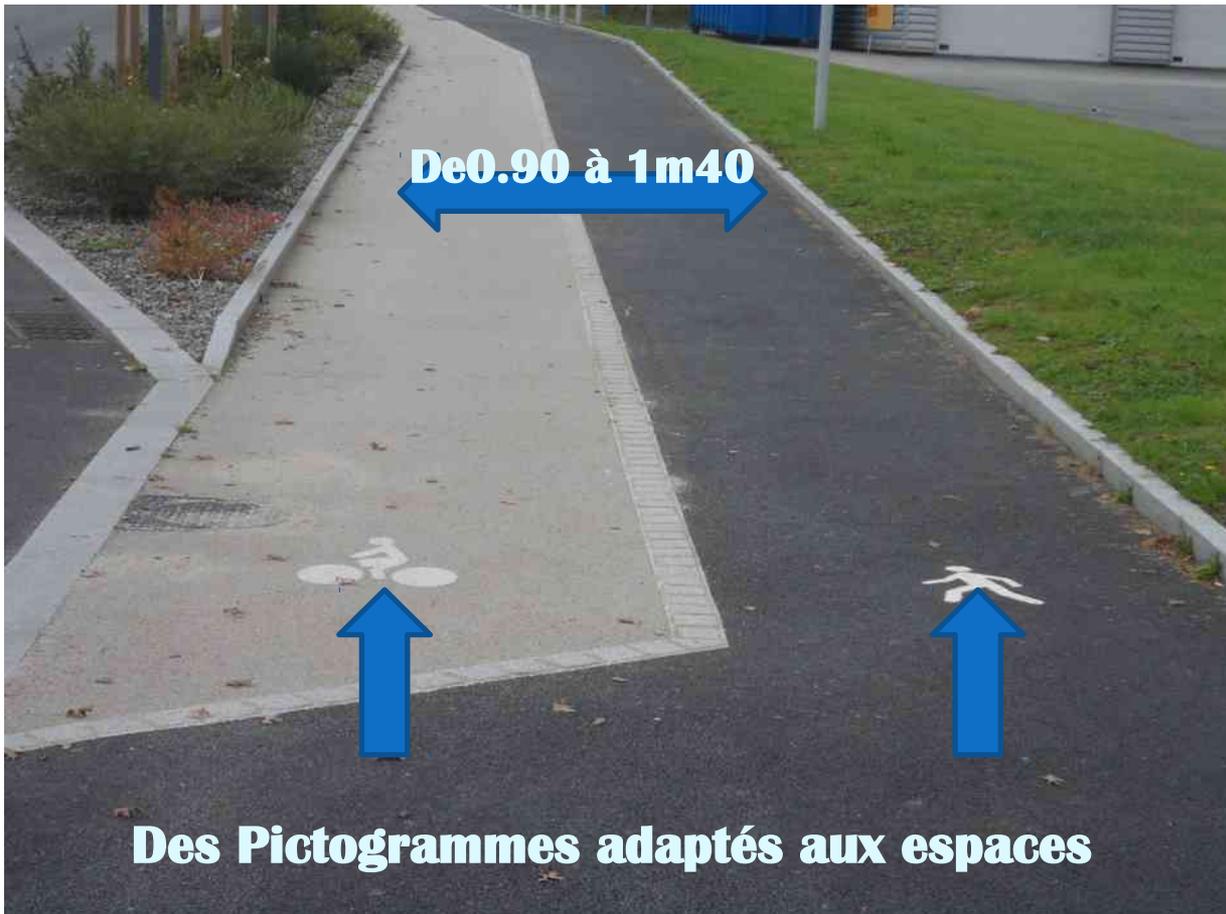
Une signalétique adaptée aux règles APS

**Zébras jaunes
pour matérialiser
l'arrêt du Bus**



**Une bande rugueuse
conforme aux règles
de l'accessibilité**

Privilégier les modes de déplacement doux



La Circulation





Protéger le piéton

Potelets de protection





Saint Mélard un site de reproduction des salamandres



Les points négatifs...



Un avenant très onéreux



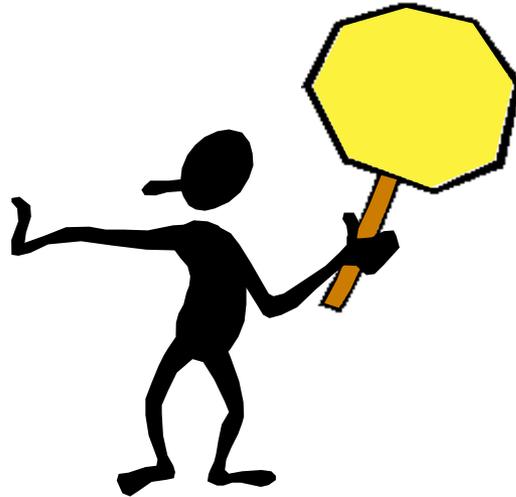
Un surcout de plus de 30 000€



Un budget final très éloigné du prévisionnel

Plus de 2 200 000 €





**Donc par soucis d'économie
des décisions à prendre en
urgence**

Deux parkings supprimés

**Reportés à plus tard comme
les tables de pique nique**



Tranche 2



Tranche 3



Quelques explications

- **Une volonté de répondre aux attentes des riverains en sécurisant le quartier**
- **Un projet initial avec 2 ralentisseurs**
- **Au final 5 ralentisseurs**
- **Un effacement de réseaux onéreux**
- **Des avenants liés à la configuration du site**
- **...**

Compte rendu de la réunion du 20 octobre 2014 Au CERD de Saint Niel

Dossier suivi par :
M. Frédéric CHALARD- Poste 4670
Tel : 02 97 25 97 73
mail : frederic.chalard@cg56.fr

1 - Participants à la réunion

Ville de PONTIVY : Alexandra LE NY – Maire Adjointe ;
Daniel HOUDAYER – Directeur des Services Techniques ;
Robert BOTEREL – Adjoint au Directeur des services Techniques ;
Fabien LE BRIS – Responsable du bureau d'Etudes ;

PONTIVY – Communauté :
LE PORT Magali – Bureau d'études ;
DAVID Henri-Xavier – Directeur des services techniques ;
LE BOUEDEC Joseph – Vice-président en charge de la commission travaux ;

Département (Agence Technique Départementale de GUEMENE) :
Pierre GIRALDON - Chef d'Agence ;
Frédéric CHALARD - Responsable du secteur de PONTIVY ;
Michel LE NECHET – Responsable du Bureau d'Etudes ;

2 - Objet de la réunion :

Cette réunion a pour objet de faire le point sur l'état d'avancement de la procédure de reclassement de voirie lié à la mise en service des sections Est et Ouest de la déviation de PONTIVY (RD 764).

3 - Point sur la procédure administrative :

La communauté de commune de Pontivy envisage un aménagement à court terme de la rue Colbert, portion comprise entre le garage Opel et le garage Renault, aussi il convient de surseoir aux travaux de remise en état de la chaussée qui étaient programmés pour fin octobre. La participation du département fera donc l'objet d'une convention financière avec la ville de Pontivy dont le montant sera fondé sur le coût d'une couche de roulement de béton bitumineux dosé à 130 Kg/m², estimé aux prix du marché départemental d'enrobés.

La ville de Pontivy souhaite signer les PV de remise pour acter le transfert effectif de ces voies en 2014. Par conséquent, il est impératif de présenter le dossier complet des transferts de voirie à la **commission permanente du conseil général du 5 décembre 2014**. Pour ce faire, il est nécessaire de **transmettre toutes les pièces constitutives de ce dossier aux services administratifs du Conseil Général pour le 30 octobre 2014**.

Les pièces actuellement manquantes sont les suivantes :

- L'état des lieux contradictoire des voies à transférer réalisé entre les services départementaux et municipaux.
- La délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de Pontivy acceptant les transferts de voirie et autorisant le président de Pontivy Communauté à signer le procès-verbal de remise.
- Le montant des conventions financières concernant l'avenue de la Libération et de la rue Colbert.

La remise de ces voies sera effective à compter de date de signature du procès-verbal.

4 – Avancement des travaux de remise en état avant transfert :

4.1 – Ouvrages d'Art :

Pont Saint-Michel et pont Rhin-Danube à transférer au Département : une visite technique a eu lieu pour ces deux ouvrages. Les PV d'inspection ont été transmis aux communes de PONTIVY et LE SOURN propriétaires des ouvrages, avec copie à PONTIVY COMMUNAUTE gestionnaire de la voie et des ouvrages. Les travaux recensés feront l'objet d'un marché d'entretien passé par PONTIVY-COMMUNAUTE. La communauté de commune s'interroge sur la nécessité de procéder au remplacement des éléments de corniche endommagés. Les services techniques du département font observer que ce pont est très récent et qu'il convient de le remettre en état avant transfert même si ces éléments ne sont pas structurels.

Les travaux sont programmés en 2015.

Pont SNCF Rue Charles Le Tellier à transférer au Département : la visite a été réalisée, ce pont est en gestion pour moitié entre la ville de PONTIVY et PONTIVY COMMUNAUTE, le rapport d'inspection a été transmis aux collectivités. Le rapport de visite préconise notamment une reconstitution des perrés par rejointoiement, la communauté de commune souhaite envisager une solution plus économique, les services techniques du département adhèrent à cette proposition.

L'ensemble des travaux est programmé en 2015.

RD 767 – Pont du Ponteau : les travaux de remise en état avant transfert à la ville sont programmés en 2014. Le marché de travaux a été attribué, l'autorisation au titre de la loi sur l'eau obtenue a été prolongée jusqu'à fin décembre.

RD 764 - avenue Napoléon 1^{er} : l'inspection détaillée a été réalisée, les travaux seront programmés en 2015. Ils consisteront en un nettoyage général de l'ouvrage, une réparation et un renforcement des appuis des poutres, un rejointoiement des voûtains ainsi qu'une remise en peinture des poutres et poutrelles.

4.2 – Chaussées :

RD 764 : Réfection de la couche de roulement des 2 giratoires rue Jean Moulin : travaux effectués en Juillet 2014.

RD 764 : Avenue Napoléon 1^{er} : reprise de chaussée affaissée réalisée en Juillet 2014.

RD 2 : Réfection de la chaussée quai Plessis et Pont du Quartier : travaux réalisés juillet 2014.

RD767 : Enrobés anneau du giratoire rue Joseph Le Brix réalisés en septembre 2014.

RD767 : PATA devant l'entreprise Rouenel réalisé.

RD 767 : Giratoire des Primevères : travaux de purge réalisés.

Reste à réaliser :

RD 768A : Réfection de la couche de roulement rue Colbert : Un projet d'aménagement urbain de PONTIVY COMMUNAUTE est envisagé à court terme sur la section comprise entre le garage Opel et le garage Renault aussi, les travaux de réfection devant intervenir en 2014 sont annulés et une convention financière interviendra entre la commune de Pontivy et le Conseil Général.

RD 191 : Route de KERGRIST : la reprise de chaussée sera réalisée après achèvement des travaux EU et AEP et desserte d'un lotissement 2014 ou 2015 en cours

RD 767 : Giratoire de l'I.U.T. : le joint en axe de l'anneau est à reprendre, les travaux sont programmés fin octobre 2014

Mise à jour de la signalisation directionnelle : la commande est passée auprès du fournisseur, elle sera posée début 2015.

5 - Dispositions à prendre, suites à donner :

Calendrier : Fournir avant le 30 octobre 2014 les 3 pièces manquantes pour constituer le dossier de transfert de voirie.

- Concernant la délibération de Pontivy communauté : cette question sera à l'ordre du jour du bureau communautaire du 21 octobre 2014.
- Concernant le montant des conventions financières : préalablement à leur établissement, les services techniques transmettront les estimations pour accord à la ville de Pontivy.
- Concernant l'état des lieux : les services techniques de la ville et du conseil général effectueront une visite des voies et ouvrage semaine 44.

La ville de PONTIVY et PONTIVY-COMMUNAUTE devront fournir les plans et documents techniques des ouvrages d'art à transférer au Département (Pont sur la voie ferrée, Pont Rhin-Danube et Pont Saint-Michel).

La ville de PONTIVY fournira les autorisations de voirie délivrées sur les VC transférées au Département.

Réciproquement, les dossiers d'ouvrages d'art ainsi que les autorisations de voirie délivrées sur les routes départementales seront à transmettre à la ville de Pontivy.

6 - Questions diverses :

Pour cet hiver 2014-2015 l'organisation de la viabilité hivernale à la charge du département demeure inchangée y compris pour le premier trimestre 2015, Pontivy communauté conservant aussi la viabilité hivernale sur les voies d'intérêt communautaire.

Une prochaine réunion sera fixée ultérieurement.

Le Chef d'agence



Pierre GIRALDON

Copies :

- SPR/Pierre PFEIFFER
- SOA/Gwénaél CRENN
- AFJ/Laurence BOLAC

ECOLE JULES FERRY

POINT SUR LA MERULE

- Définition de la mэрule.....p.1 et p.2
- Le cycle et le développement d'un champignon lignivore.....p.3
- Conditions de développement et description des dégâts.....p.4
- Descriptif des travaux de traitement.....p.5 et p.6

+ photos de mэрule à l'école

Définitions de la mэрule

Les champignons

Les champignons ne possèdent pas de chlorophylle à la différence des plantes. De ce fait, ils ne peuvent assurer la fonction de photosynthèse et doivent donc adopter un autre mode de vie. Les champignons sont dit Hétérotrophe.

L'hétérotrophe est la nécessité pour un organisme vivant de se nourrir de constituants organiques préexistants d'origine animale ou végétale.

Donc pour se nourrir il peuvent adopter différents mode de vie :

- La symbiose (association avec des végétaux avec échanges à bénéfices mutuels et réciproques, c'est le cas des bolets, amanites,..)
- Le parasitisme (le champignon va se développer au dépend d'un hôte vivant)
- La saprotrophie (le champignon va se nourrir de matière organique morte, comme le bois œuvré)

Les champignons lignivores

Les champignons dit lignivores qui dégradent les constituants ligno cellulosiques sont tous des saprotrophes. Les champignons, agents utiles à la biodégradation des bois, sont nuisibles à la conservation des ouvrages bois.

On distingue différents champignons lignivores selon le type de pourriture qu'ils provoquent dans le bois.

On distingue ainsi les champignons de :

-Pourriture cubique : La Mérule (en France 70% des cas), le Coniophore des caves, le Lenzite des clôtures. La pourriture cubique est le fait de certains champignons dégradant la cellulose, seule demeure la lignine. Le bois a un aspect calciné très caractéristique. Le matériau colonisé perd toute sa résistance mécanique de façon irréversible.

-Pourriture fibreuse : le Polypore des caves, le Coriolus versicolor

La pourriture fibreuse est due à des champignons attaquant en premier lieu la lignine, mais dégradant également la cellulose. Le bois ramolli se délite en fibres blanchâtres et perd toute résistance mécanique.

-Pourriture molle : Les conditions de développement sont particulières : bois en contact avec le sol

La pourriture molle est due à l'attaque de divers champignons Ascomycètes et fungi imperfecti destructeur de la cellulose. Ces attaques ne se produisent qu'en situation d'extrême humidité, bois au contact du sol ou exposé en permanence à un ruissellement. Seule une mince pellicule de bois est dégradée à la fois. Si cette pellicule est enlevée, la couche suivante est à son tour attaquée. Le phénomène très lent se poursuit tant que les conditions de développement sont réunies.

-Pourriture alvéolaire

-Bleuissement

-Moisissures

Le cycle et le développement d'un champignon lignivore

Phase végétative

- 1-Germination des spores
- 2-Installation du champignon sur le substrat
- 3-Invasion du substrat (hyphes et rhyzophormes) et extension

Phase fructificative

- 4-Sporulation du champignon
- 5-Dissémination des spores (vent,hommes,oiseaux,petits rongeurs,insectes..)

Développement des champignons

Lors de leur fructification, les champignons émettent dans l'atmosphère des quantités considérables de spores. Celle-ci, de petites tailles, sont véhiculées par les déplacements d'air. Une très faible proportion des spores finira par donner naissance à un champignon.

Lorsqu'une spore entre au contact d'un substrat exploitable, en l'occurrence du bois pour les champignons lignivores, et trouve donc des conditions favorables à son développement, elle émet un filament qui pénètre une cellule ligneuse, puis finit par coloniser toute la pièce de bois en se multipliant.

Dans des conditions optimales la taille en surface du champignon peut s'accroître de 2 à 3cm par semaine (4mm/jour)

Facteur de développement des champignons

Le taux d'humidité, la température, l'oxygène, la lumière, le pH, l'eau

Cas particulier de la mэрule : en digérant la cellulose, le champignon libère de l'eau qui augmente l'humidité du bois et accélère l'attaque. Une attaque légère au début peut être foudroyante dans un espace clos.

Conditions de développement de description des dégâts

Conditions de développement

Humidité du bois : la mэрule se développe dans une humidité comprise entre 22 et 35%. A 35% d'humidité son développement est des plus rapides.

Température : la mэрule se développe entre 7 e 20°C. Son développement est optimal entre 20 et 26°C, surtout en atmosphère confinée.

Il est requis une grande obscurité pour la phase végétative.

La phase de fructification demande un minimum de luminosité pour s'épanouir.

Des cordonnets servant à transporter l'eau peuvent traverser les murs et maçonneries sur plusieurs mètres.

La Mэрule représente en fait environ 70% des cas de dégradations à l'intérieur des bâtiments en Europe du Nord.

Description des dégâts

En digérant la cellulose du bois, le champignon libère de l'eau qui augmente l'humidité du bois et accélère l'attaque. L'hydrolyse de la cellulose entraîne une coloration brune du bois ainsi qu'un clivage suivant les trois plans rectangulaire. La consistance du bois devient sèche et cassante. C'est ce qu'on appelle « la pourriture cubique »

Descriptif des travaux de traitement

La destruction d'un champignon lignivore consiste à atteindre les filaments du champignon pour les détruire à la surface et à l'intérieur du mur.

Pour cela, il est impératif de mettre à nu les maçonneries sur la zone infestée en déposant les revêtements sur les murs. Les gravats sont conditionnés afin d'éviter la dispersion des spores et évacués en décharge spécialisée.

Les bois présents sur la zone infestée sont également mis à nu, ils sont débarrassés par bûchage des zones évacués pour brûlage afin d'éviter tout dispersement des spores.

Les murs sont traités en surface par un passage à la flamme, brossés et pulvérisés d'un produit fongicide afin de détruire tout organes du champignons présents à la surface du mur.

Pour traiter les organes du champignons présents à l'intérieur de la maçonnerie, des forages sont réalisés sur la surface totale de la zone contaminée. Chaque forage est injecté sous pression d'un produit fongicide suivant un dosage précis contrôlé par un compteur de passage.

Les bois après bûchage et décapage des produits de finition sont forés sur toute la zone contaminée en débordant d'un mètre la zone d'attaque et également sur les zones de bois en contact direct avec la maçonnerie (solives murailles, portée de solives...)

Chaque forage après mis en place d'un injecteur plastique à tête auto obstruante est injecté sous pression à l'aide d'un produit insecticide/Fongicide. Après injection les bois sont pulvérisés en deux couches frais à l'aide d'un produit insecticide/Fongicide.

Descriptif des travaux de traitement

Avant les travaux

En attendant notre intervention, nous vous conseillons :

- d'éviter de circuler dans les pièces contaminées y compris les animaux
- d'enlever les meubles des pièces contaminées après nettoyage
- de réparer la source d'humidité
- de ne pas transporter d'une pièce à une autre les objets contaminés

Travaux supplémentaires

Compte tenu de la progression des champignons lignivores en milieu favorable, l'ampleur de l'infestation ne peut pas toujours être définie au préalable et par conséquent chiffrée. Si au cours des travaux l'étendue des filaments mycéliens impose des travaux supplémentaires, ceux-ci seront facturés sur la base des prix unitaires établis au présent devis.



Poutre « mangée » par la mérule.
« Zone futur WC » sous le bureau de la directrice.



Abouts de poutres dégradés par la
mérule.
(zone futur WC)

Les points rouges indiquent les emplacements des injections de produits (perçement+injection)





Local TGBT, poutres dégradées.
Dans cette zone, des travaux
avaient vraisemblablement été (mal) faits.





Plancher du bureau de la directrice, démonté pour pouvoir traiter correctement.

La salle de motricité , traitée en partie basse (la méréule doit être traitée 1,50ml autour) de la zone infectée (zone de sécurité)



Bureau de la directrice
avec le traitement de la zone de
sécurité



Mérule



Zone des futurs WC,
poutres remplacées.

Dernière découverte de
mérule, sous les WC du R+I





Plafond de la salle des enseignants,
attaquée par la vrillette

Salle de motricité, vu du dessous.
Le plancher à été découpé
puisqu'il était impossible de
le désolidariser des poutres à remplacer.





La salle de motricité et
en dessous, le local TGBT



Mérule

Une cause de l'apparition de la mérule :
Un emboîtement de descente d'eau usées
défectueux
et source d'humidité



Mérule, planche sous les WC de R+I



Mérule brûlée

Les traits rouge sur les poutres indiquent au charpentier les parties à remplacer



APS 1

Titre : Implantation terrain multisports



Echelle : 1/500°
Date : 22/05/2014
Dessiné par : FLB

